

En bref...

SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif - Tel : 01 49 58 35 85 - Télécopie : 01 49 58 35 33
Courrier électronique : sntrscgt@vjf.cnrs.fr - - Site web : <http://sntrscgt.vjf.cnrs.fr>

Numéro 322 du 3 avril 2013

Communiqué du SNTRS-CGT

Après les Labex, les Labcom : Une structure de plus au détriment du financement de la recherche fondamentale

L'Agence Nationale de la Recherche (ANR) lance un appel d'offre pour « inciter les acteurs de la recherche publique » à créer pour 3 ans 100 laboratoires communs (Labcom) entre un laboratoire public et une PME ou une ETI (entreprise de taille intermédiaire, dont l'effectif est inférieur à 5 000 salariés), en privilégiant celles soutenues par les pôles de compétitivité où les grands groupes font la loi. Le financement total maximum pour chaque Labcom est de 300 k€. L'objectif, à terme, est « de permettre à toutes les composantes de la recherche publique de se tourner vers les PME ou les ETI ».

La CGT considère depuis longtemps que les pouvoirs publics doivent encourager et faciliter les coopérations entre laboratoires publics et PME. Cependant, nous pensons que cela ne doit pas se faire au détriment du financement de la recherche non finalisée. Or les 30 millions de cette opération seront ponctionnés sur les crédits de l'ANR, ce qui limitera d'autant le transfert des crédits de l'ANR vers les organismes. Pour le SNTRS-CGT, cette opération doit être financée sur les 200 milliards de cadeaux fiscaux aux entreprises, notamment sur le Crédit d'Impôt Recherche, dont l'efficacité reste à prouver.

D'autres pistes que les Labcom auraient pu être utilisées : développement des centres techniques industriels, financement des CRITT (Centres Régionaux d'Innovation et de Transfert de Technologies) qui jouent déjà le rôle d'interface entre les labos et les PME. La collaboration entre le public et le privé doit impliquer un effort de deux partenaires. Rien n'est précisé sur ce que devra faire la PME en termes d'emploi, (création d'équipe de R&D avec des personnels en CDI formés par la recherche).

Est-il normal de créer ces labcom dans les UMR sans prévoir leur statut et celui des personnels ? Est-il normal de court-circuiter les instances d'évaluation des organismes ? Au lieu de créer de nouvelles structures, il faut favoriser le partenariat équitable entre une équipe publique de recherche et une équipe d'une PME.

Sous prétexte de contribuer à « la compétitivité » des entreprises, le Ministère ajoute une structure supplémentaire à un dispositif déjà complexe, sans avoir analysé la pertinence des multiples structures créées par le grand emprunt : SATT, (Société d'accélération de transfert de technologies), IRT, (Institut de Recherche Technologiques), IEED (instituts d'excellence en matière d'énergies décarbonées), etc. L'expérience montre que plus la recherche publique a été mise au service du privé, plus le privé a réduit sa R&D. Or avec les Labcom, c'est cette même démarche qui continue.

Villejuif, le 3 avril 2013